

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil TREIZE, le 13 juin, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 10 juin 2013, sous la présidence de M. MESNIER Claude, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame ALBANESI Hélène a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Mesdames H. ALBANESI, M. MATEU, Messieurs PH. BARBIER, Ph. BONNOT, J.M. BRAHIER, DEBOUCHE Yannick, D. EPAILLY, T. HENRY, F. HERANNEY, PH. MAITRE, C. MESNIER, E. TRONCIN, C. VAUTHEROT. Commission consultative : Madame S. BORNE, Monnsieur A. MAZOYER.

Excusés : Mesdames N. BARDAUX, B. LALLEMAND, Monsieur C. MAVON de la commission consultative

Ordre du jour

- ◆ Aire de jeux Cuvotte – choix de l'entreprise
- ◆ Filet pare-ballons – choix de l'entreprise
- ◆ Réfection chemin d'accès terrain moto cross – choix de l'entreprise
- ◆ Demande de subvention au Conseil Général pour réfection chemin accès terrain moto cross
- ◆ Décision modificative
- ◆ Tarifs restauration scolaire
- ◆ Diagnostic réseau eau potable
- ◆ Projet de la nouvelle station d'épuration – suite du dossier
- ◆ Demande administré pour achat terrain communal
- ◆ Questions diverses :
 - Rythmes scolaires
 - Sécurisation Le Verjoulot
 - Rapport du conseil d'école
 - Elections municipales 2014
 - Station de pompage

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 30 avril 2013.

2013-36 : Aire de jeux Cuvotte – choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 8 octobre 2012, le conseil municipal s'est engagé à réaliser une aire de jeux pour les enfants de 2 à 12 ans sur la place du village de Pouligney (Cuvotte).

Ces travaux sont prévus au budget 2013. Pour ces travaux, deux entreprises ont été consultées.

Les résultats sont présentés au conseil municipal :

	ENTREPRISES	Montant HT	TVA	Montant TTC
<u>Option 1</u> Fournitures KOMPAN	Fournitures	10 216.00	2 002.34	12 218.34
	Montage et installation	1 600.65	313.73	1 914.38
	Terrassement	240.00	47.04	287.04
	Mise en place des copeaux	322.00	63.11	385.11
	TOTAL	12 378.65	2 426.22	14 804.87

Option 2 AMC DIFFUSION	Fournitures	7 912.92	1 550.93	9 463.85
	Terrassement, montage et installation	9 108.00	1 785.17	10 893.17
	TOTAL	17 020.92	3 336.10	20 357.02

Le conseil municipal constate des écarts importants entre les deux propositions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de choisir :

Option n°1 avec les entreprises KOMPAN (fournitures), ACCROS LOISIRS (montage et installation) et MESNIER (terrassement) pour la réalisation de l'aire de jeux de Pouligney pour un montant HT de 12 378,65 euros soit 14 804,87 TTC.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire de signer tous documents nécessaires à ce projet.

2013-37 : Filet pare-ballons – choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 8 octobre 2012, le conseil municipal s'est engagé à faire poser un filet pare-ballons classique autour du terrain de foot sur une longueur (110 mètres) du terrain côté forêt et sur une largeur (50 mètres – derrière les buts) côté champ de maïs.

Ces travaux sont prévus au budget 2013. Pour ces travaux, trois entreprises ont été consultées, et quatre offres de prix proposées.

Les résultats sont présentés au conseil municipal :

ENTREPRISES	Montant HT	TVA	Montant TTC
NERUAL Longueur 110m/largeur 50m	13 100.00	2 567.60	15 667.60
AMC DIFFUSION Longueur 100m / largeur 50m en 2 parties séparées	16 034.00	3 142.66	19 176.66
AMC DIFFUSION Longueur 110m / largeur 65m en angle fermé	20 658.00	4 048.97	24 706.97
ARTISAN DU FER	12 900.00	2 528.40	15 428.40

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de choisir :

L'entreprise Artisan du fer pour la fourniture et pose d'un filet pare-ballons pour un montant HT de 12 900 euros soit 15 428.40 TTC.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire de signer tous documents nécessaires à ce projet.

Réfection chemin d'exploitation au bout de la rue des Perrières – choix de l'entreprise

Le moto club de Pouligney Lusans a demandé l'homologation d'un circuit en vue d'offrir à ses membres un loisir sportif et éducatif par l'apprentissage des activités liées au motocyclisme.

L'accès au terrain de cross est prévu au niveau du village de Pouligney par la rue des Perrières qui se poursuit dans les bois par un chemin d'exploitation, chemin qui sert également aux affouagistes.

L'homologation du terrain ne peut pas être délivrée par la Préfecture du Doubs car les services de sécurité ont déclaré le chemin d'accès impraticable.

Ce chemin nécessite une réfection urgente.

Ces travaux n'ont pas été prévus au budget primitif 2013.

Monsieur Le Maire propose les différentes possibilités envisagées au conseil municipal pour la réfection du chemin d'accès au terrain de moto cross : faire réaliser les travaux par une entreprise ou réaliser les travaux en régie.

Par une entreprise : option 1 à la pelleuse si trop compacté

Entreprise		Montant HT	TVA	Montant TTC
DUFAY Benoit	Réfection chemin	6 720.00	1 317.12	8 037.12
LOCATION SERVICE	Compacteuse	348.24	68.26	416.50
GAEC MESNIER	Pelleuse	500.00	98.00	598.00
TOTAL		7 568.24	1 483.38	9 051.62

Par une entreprise : option 2 avec un ripper

Entreprise		Montant HT	TVA	Montant TTC
DUFAY Benoit	Réfection chemin	5 440.00	1 066.24	6 506.24
LOCATION SERVICE	Compacteuse	348.24	68.26	416.50
GAEC MESNIER	Pelleuse	500.00	98.00	598.00
TOTAL		6 288.24	1 232.50	7 520.74

Par les employés communaux (travaux en régie)

Entreprise		Montant HT	TVA	Montant TTC
Fournitures de voirie	700 t tout venant	6 650.00	1 303.40	7 953.40
LOCATION SERVICE	Compacteuse	348.24	68.26	416.50
GAEC MESNIER	Pelleuse	500.00	98.00	598.00
Coût agents communaux	35h x 2 agents			1 230.00
TOTAL				10 197.90

Le conseil municipal accepte de procéder à la réfection de ce chemin d'exploitation menant au terrain de cross avec un apport de tout venant 0,315. Ce choix a été fait pour des raisons de solidité du chemin et de fiabilité dans le temps. Les deux premières options ne répondent pas à ce choix.

Afin de permettre une décision conforme au code des marchés publics, Monsieur Le maire informe le conseil municipal qu'il demandera d'autres devis dans le cadre de ce nouveau cahier des charges.

La décision de choix de l'entreprise pour l'exécution de ces travaux est donc reportée à la séance de juillet 2013.

2013-38 : Demande de subvention au Conseil Général pour réfection chemin accès terrain moto cross

Vu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de s'engager à réaliser le programme de travaux suivant :
Réfection du chemin d'accès menant au terrain de cross
dont le coût prévisionnel s'élève à : 10 680 euros H.T. soit 12773,28 euros TTC.

- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...)
- de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général du Doubs,
- de financer ce projet et se prononce sur le plan de financement suivant :
Fonds libres = 7.476 €, Subventions = 3.204 €.
- de s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- Sollicite auprès du Conseil Général du Doubs, l'autorisation de commencer les travaux dès que possible.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2013 par une décision modificative.

2013-39: Tarifs restauration scolaire

Considérant le décret 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, et après avoir délibéré le 30 avril 2013 sur les tarifs de l'heure d'accueil et de la restauration scolaire du midi, fixés en fonction du quotient familial,

Monsieur le maire présente au conseil municipal prix de revient : base 2012 de l'association Les Francas :

Prix de revient du repas :	13,01 euros
Prestation des familles :	6,51 euros
Prestation de service ordinaire CAF :	1,14 euros
Produits de gestion courante :	1,00 euros
Reste à la charge de la commune :	4,37 euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les chiffres tels qu'exposés.

Diagnostic réseau eau potable

Monsieur Le Maire présente un bref compte rendu de la réunion du mercredi 5 juin 2013 au conseil municipal.

Le diagnostic établi par Sciences Environnement s'appuie essentiellement sur le rapport annuel de la SAUR.

Quelques modifications seront apportées. Le rapport final sera transmis à la commune fin juin.

Projet de la nouvelle station d'épuration – suite du dossier

Le bureau d'études, Sciences Environnement, qui assure la maîtrise d'œuvre de la station d'épuration a organisé une réunion le 5 juin 2013 à 14h30 à la mairie de Pouligny Lusans.

La police de l'eau demande qu'une mesure physico chimique soit réalisée pour doser la pollution rejetée dans la rivière La Corcelle. Pour effectuer ces mesures, dix jours consécutifs de beau temps doivent se présenter.

Pour information, les dernières mesures datent de 2003.

2013-40 : Prix terrain communal d'aisance constructible et non constructible

Monsieur Le Maire lit à l'ensemble du conseil municipal un courrier d'un administré de la commune exprimant le souhait d'acquérir trois à quatre ares de terrain communal attenant à sa propriété. Le terrain concerné n'est pas constructible.

Le Maire propose de différencier le prix du terrain communal constructible de celui du terrain communal non constructible et de prendre une décision de principe pour la vente de terrain communal d'aisance.

Après en avoir délibéré, prenant en compte les prix de vente pratiqués dans les communes avoisinantes, les membres présents du conseil municipal acceptent à l'unanimité la vente de terrain communal d'aisance au prix de vente ci-dessous :

- terrain constructible : 10 € (dix euros) au mètre carré

- terrain non constructible : 5 € (cinq euros) au mètre carré

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour réaliser et signer tous les actes correspondants à cette décision. Le conseil municipal précise que dans tous les cas, les frais de géomètre et de notaire devront être supportés par les acheteurs.

Questions diverses

- Rythmes scolaires

François Heranney rappelle l'historique de la réforme des rythmes scolaires sur notre collectivité.

- Délibération décidant d'appliquer la réforme des rythmes en 2013 sur notre commune, le 13/02/2013.
- Mars 2013 : mise en place du comité de pilotage (élus, enseignants, parents, DDEN, Francas).
- Avril/mai/juin : réunion du comité de pilotage et décisions.

Alain Mazoyer présente l'emploi du temps travaillé en concertation avec les enseignants et acté par le comité de pilotage.

Les activités proposées hors temps scolaire et hors activités péri-scolaires, seront gratuites pour les familles et ont fait l'objet d'enquêtes auprès des familles.

Une présentation générale du dossier à destination de l'ensemble des utilisateurs est programmée le 02/07/2013 en présence de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de circonscription.

En clôture, Monsieur Le Maire remercie Alain Mazoyer pour la qualité du travail accompli.

- Sécurisation Le Verjoulot

Suite à une pétition demandant la sécurisation du quartier du Verjoulot par les habitants du lotissement, un agent du Conseil Général du Doubs est venu sur place. Des mesures de vitesse avec boîtiers spéciaux seront réalisées. Les résultats seront analysés avant d'entreprendre un quelconque aménagement.

- Rapport du conseil d'école

Effectifs attendus à la rentrée prochaine suite aux inscriptions enregistrées :

24 TPS/PS/MS

21 GS/CP

23 CP/CE1

23 CE1/CE2

23 CM1/CM2

Soit 114 élèves.

Madame Claire BONGEOT quitte l'école de Pouligney-Lusans pour l'école de Roulans.

La fête de l'école aura lieu le samedi 29 juin 2013 au matin.

- Elections municipales 2014

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de sa décision de ne pas se représenter lors des prochaines élections municipales en 2014 et de son souhait de rester au sein du conseil municipal, y compris sur un poste à responsabilité.

Sollicité par Monsieur le Maire, Monsieur François HERANNEY se déclare prêt à conduire une liste en 2014 avec des conseillers disponibles pour poursuivre leur mission.

Chaque conseiller présent est invité à s'exprimer sur sa position personnelle.

- Station de pompage

La route menant à la station de pompage est dégradée. Il faudra envisager sa réfection.

La séance est levée à 23 heures 05

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

<u>2013-36 : Aire de jeux – choix de l'entreprise</u>
<u>2013-37 : Filet pare-ballons – choix de l'entreprise</u>
<u>2013-38 : Demande de subvention pour réfection chemin d'exploitation au bout de la rue des Perrières</u>
<u>2013-39 : Tarifs restauration scolaire</u>
<u>2013-40 : Prix terrain d'aisance constructible ou non constructible</u>

Sujets abordés :

Ea : Réfection chemin d'exploitation au bout de la rue des Perrières
Eb : Diagnostic réseau d'eau potable
Ec : Projet de la nouvelle station d'épuration – suite du dossier
Ed : Rythmes scolaires
Ee : Sécurisation Le Verjoulot
Ef : Rapport du conseil d'école
Eg : Elections municipales 2014
Eh : Station de pompage